



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-06-2025 /

Dossier complet le : 13-06-2025 /

N° d'enregistrement : 003284/KK P

1 Intitulé du projet

Mise en place d'une ligne de preparation de CSR sur le site de SUD VENDEE RECYCLAGE a Fontenay-le-Comte

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SUD VENDEE RECYCLAGE

Raison sociale

SUD VENDEE RECYCLAGE

N° SIRET

79252286400018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ROUVREAU

Prénom(s)

Alain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ajout d'une installation de broyage permettant la preparation de Combustibles Solide de Recuperation a partir de residus issus de la ligne de tri des dechets. Le projet ne necessite pas de travaux de demolition, seul le deplacement de blocs betons sera necessaire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'obtenir une fraction de CSR a partir de la fraction de pre-CSR produite actuellement sur la ligne de tri de DIB (Dechet Industriel Banal). L'etape de broyage est actuellement realisee par une autre installation. L'objectif est ainsi d'integrer cette etape directement sur site. L'installation de SVR dispose deja d'un exutoire pour la valorisation des CSR qui seront produits : la cimenterie Clacia a Airvault (79). L'installation devrait permettre d'obtenir 10 000 t/an de CSR qui seront valorisee energetiquement par Calcia Airvault.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le hangar abritant la ligne de tri sera en partie reorganise, afin d'accueillir la zone de broyage des pre-CSR. Le hangar et la ligne de tri en elle-meme ne seront pas modifie, seule la zone d'alimentation de la ligne sera retravaillée. Les murs en bloc beton actuels seront deplaces pour reorganiser la zone de dechargement et d'alimentation de la ligne de tri et accueillir la zone de broyage des pre-CSR. Le dallage ne sera pas modifie ainsi que la structure du hangar. Les travaux prevus pour la mise en place du broyeur sont donc relativement faibles.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'installation de SVR de Fontenay-le-Comte est une installation de collecte et de regroupement de dechets majoritairement non-dangereux (metaux, DIB, papiers, cartons, plastiques, bois...). De faibles quantites de dechets dangereux sont acceptes et plus particulierement des DEEE. Des dechets inertes sont egalement acceptee sur une extension du site. L'installation dispose egalement d'une ligne de tri des DIB permettant la separation des differents materiaux en vue du recyclage.

La ligne de tri actuelle permet d'obtenir une fraction de pre-CSR. Le DIB est decharge dans une aire specifique pour etre d'abord trie par une pelle mecanique retirant les elements les plus gros et les indesirables. Le DIB passe ensuite par un tamis de 150 mm. La fraction inferieure a 150 mm passe ensuite par un overband magnetique permettant de retirer les metaux ferreux puis par un tamis vibrant a 30 mm. La fraction superieure a 30 mm (donc comprise entre 30 et 150 mm) passe ensuite par un tri aeraulique, la fraction legere de ce tri correspond au pre-CSR.

Le pre-CSR est ensuite stocke dans une alveole.

Le projet consiste a ajouter un broyeur finalisant la preparation du CSR. Le broyeur sera implantee dans le hangar abritant le ligne de tri. Le broyeur retenu est le Komet 1800-1 de la societe Lindner-Recyclingtech GmbH. Ce broyeur a couteaux est capable de traiter ce type de matiere entrante a un debit de 5 a 7 t/h. La granulometrie obtenue en sortie est a 90 % inferieure a 50 mm.

Le CSR produit respectera les prescriptions de l'Arrete du 23/05/16 relatif a la preparation des

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a une demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 2791 correspondants aux installations de traitement des dechets non dangereux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Quantite de dechets traites par le broyeur CSR	(40, t/j)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de FONTENAY-LE-COMTE
Zone UEi2 : Zone d'activités industrielles des Champs Blancs/ Route de Niort

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerne

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFFs les plus proche sont : - ZNIEFF type II (520005745) : « Massif forestier de Mervent Vouvant et ses abords » a 2,2 km au Nord du site ; - ZNIEFF type II (520016277) : « Complexe écologique du Marais Poitevin , des zones humides littorales voisines , valles et coteaux calcaires attenants » a 2,5 km a l'Ouest du site .
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone d'arrete de biotope la plus proche est celle des « Cavites Souterraines des Pierrieres » (FR38005572) a 3 km au Nord du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La ville de Fontenay le Comte et le site SVR sont situes dans le Parc Naturel Regional « Marais Poitevin » (FR8000050).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de la Vendée - 4ème échéance 2024-2029. La commune de Fontenay les Comte est concernée via l'autoroute A83 et une partie de la RD 948B, mais pas le secteur d'implantation de SVR.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Une usine de Label Architecture Contemporaine Remarquable (Code Merimee ACR0001251) est à 340 m au Sud-Ouest du site. Le périmètre de protection de la caserne Belliard, monument historique inscrit depuis 1929, est à 1,2 km à l'ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur une zone humide délimitée RAMSAR ou autre. La zone humide la plus proche est la Zone classée Ramsar « Marais Poitevin » (FR7200056) à 2,6 km à l'Ouest.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Fontenay-le-Comte est concernée par le PPRI de Fontenay-le-Comte approuvé le 09/10/2006. Le site de SVR n'est pas en zone inondable. Il n'y a pas de PPRT sur la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de Fontenay-le-Comte est approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site fait l'objet d'une information de l'administration au titre d'une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) SSP0006251 en cours d'instruction. Le site était anciennement occupé par la société SKF. Le site pollué SSP000625101 est recensé sur CASIAS. Des fuites d'hydrocarbures ont eu lieu sur ce site. Un diagnostic de l'état des sols a confirmé la présence d'hydrocarbures.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La ville de Fontenay-Le-Comte est située au sein de la zone de répartition des eaux (ZRE) du Marais Poitevin et sa zone d'alimentation.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas dans un des Périmètres de Protection Rapprochée (PPR) ou Éloignée (PPE) des différents captages de Gros Noyer qui alimentent la ville de Fontenay-le-Comte.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est situé à 1,8 km au Nord-Ouest du site, il s'agit de la Caserne Belliard, inscrite depuis 1929.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les zones NATURA 2000 les plus proches sont : - Le « Marais Poitevin » (Directive Habitats (FR5200659) et Oiseaux (FR5410100)) a 2,5 km a l'Ouest du site ; - Les « Cavites a chiropteres de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte » (Directive Habitats FR5202002) a 3 km au Nord du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est situe a 1,9 km au Nord-Ouest du site, il s'agit de l'Eglise Saint-Jean, classée depuis 1906.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le broyeur CSR sera muni d'un système de brumisation afin d'éviter le risque d'envol de poussière engendrant une augmentation de la consommation d'eau potable. Pour le reste de l'installation, la brumisation au niveau de la ligne de tri consomme de l'eau potable (environ 360 l/h) issu du réseau et le lavage des camions au niveau de l'aire de lavage consomme de l'eau issu de la collecte des
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est relie au reseau d'eau potable pour l'alimentation des zones de vie et des systemes de brumisation. Le site est relie au reseau d'eau usee pour ses eaux domestiques. Les eaux pluviales passent par un systeme de decantation et de separateur hydrocarbure avant infiltration dans un bassin.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone d'implantation du broyeur est deja impermeabilisee et dediee a un usage industriel.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 le plus proche est situee a 2,5 km de l'installation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone d'implantation du broyeur est deja impermeabilisee. L'ensemble de l'installation est implantee sur une zone dediee a un usage industriel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	L'installation n'est pas situee dans une zone disposant d'un PPRT ou a proximite d'une installation SEVESO. L'installation est situee a cote de l'installation ICPE ORTEC traitant des dechets dangereux et non-dangereux. Cette installation est classee IED. Le risque principal est le risque incendie qui pourrait emettre des fumees toxiques et eventuellement se propager jusqu'a l'installation de
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation faible Risque sismique et retrait/gonflement des argiles moderes. Les constructions actuelles respectent les normes de construction. Aucune nouvelle construction n'est prevue dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'installation ne collecte pas de dechets presentant des risques sanitaires. Des ordures menageres peuvent exceptionnellement etre collectees mais sont rapidement
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les installations situees a proximite ne presentent pas de risque sanitaire significatif.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	La mise en place du broyeur reduira le trafic car le CSR pourra etre transfere directement a l'installation de valorisation sans passer par une installation intermediaire de broyage. Ce projet n'augmentera pas la capacite de stockage actuelle du centre de traitement et donc le trafic entrant ou sortant.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le fonctionnement du broyeur engendrera une faible augmentation du bruit sur l'installation. Le broyeur est eloigne des limites du site. Les habitations les plus proches sont situees a environ 470m au Sud-Est du
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le fonctionnement actuel de l'installation est source de bruit dus au fonctionnement de la ligne de tri ainsi qu'a la circulation des engins et des camions
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet de broyage CSR n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	L'installation ne stocke pas de déchets putrescibles. Les installations voisines ne sont pas a l'origine d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le broyeur est conçu de façon a ne pas generer de vibration significative.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site n'est pas eclaire la nuit. Seule des eclairages automatiques anti-intrusion peuvent etre presents autour de certaines zones.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les engins et les vehicules fonctionnant sur le site entrainent des emissions par leur gaz d'echappement. La ligne de tri est a l'origine d'emission de poussieres. Un systeme de brumisation est en place afin de reduire cet impact. Le broyeur sera egalement muni d'un systeme de brumisation afin d'eviter l'envol de poussieres.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Infiltration dans le sol via un bassin d'infiltration

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité principale de l'installation est le regroupement des déchets dangereux, non-dangereux et inertes. L'installation accepte ces différents types de déchets, les trie et les reexpédie vers des installations de traitement adaptées et autorisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'installation est située dans une zone d'activité industrielle. Elle n'est pas située à proximité d'un site classé ou inscrit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'installation est située dans une zone d'activité industrielle. Le site est déjà dédié à une activité industrielle, aucune modification de l'usage du sol n'est prévue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets ICPE soumis en enquête publique sont en cours à proximité de l'installation :

- Construction d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit "Champ de l'ancien aérodrome" (1,5 km au Sud-Ouest)
- Création d'une plateforme logistique (3,7 km au Sud-Ouest)

Ces deux installations sont relativement éloignées du site de SVR mais la plateforme logistique entraînera une augmentation du trafic pouvant se cumuler avec le trafic engendré par SVR. Cependant le projet de broyage CSR n'entraînera pas une augmentation du trafic par rapport à l'état actuel.

Un projet d'extension de la zone d'activités économiques « Route de Niort » est également en

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concernes

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La modification de l'installation par l'ajout d'un broyeur CSR n'entraînera pas d'augmentation majeure des impacts. Les travaux nécessaires sont relativement faibles.

Les mesures déjà en place et décrites dans le dossier d'enregistrement et l'arrêté préfectoral du 13/10/2022 seront maintenues. Le projet ne prévoit pas de nouvelles constructions évitant des nouveaux impacts sur le milieu naturel.

Le broyeur est situé dans un hangar abrité de la pluie, les eaux sont collectées et traitées par un décanteur et un séparateur hydrocarbure avant leur rejet par infiltration. Le broyeur électrique n'émet pas de rejet dans l'air. Une couverture sur l'alimentation du broyeur évitera l'envol de matières dans l'air. Un système de brumisation sera mis en place au niveau du broyeur afin d'éviter l'émission de poussière dans l'air. Le broyeur disposera d'un système d'extinction en cas d'incendie en plus de tous les systèmes déjà présents dans le hangar.

Le pré-CSR et le CSR sont stockés dans des cellules en blocs béton coupe-feu évitant également l'envol. Le hangar dispose de RIA et d'un canon à eau afin de prévenir tout risque d'incendie. Le broyeur ne devrait pas émettre de bruit de façon significative, par ailleurs il sera éloigné des limites du site, des mesures de bruits seront réalisées suite à sa mise en place. Le CSR issu du broyage sera destiné à être valorisé énergétiquement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'ajout du broyeur ne modifiant que peu l'installation et ses impacts, nous estimons que la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Les constructions ainsi que les réseaux d'eau sont déjà en place. Le broyeur complète la ligne de tri déjà existante afin d'augmenter le taux de valorisation des déchets. Il sera situé loin des limites de site. Le projet n'augmente pas la quantité de déchets stockés sur le site et n'augmentera pas le trafic. Le dernier dossier d'enregistrement reprenait les impacts de l'installation. Le hangar de la ligne de tri dispose de systèmes permettant une bonne maîtrise du risque incendie qui sera décrit dans l'étude de dangers.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Halter

Prénom Remi

Qualité du signataire Consultant ICPE

À Dijon

Fait le 21-05-2025

Signature du (des) demandeur(s)